

COMPTE RENDU DE LA REUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 MARS 2010

L'an deux Mil Dix, le HUIT MARS, le Conseil Municipal de la Commune de LA BALME DE THUY, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Christian DEROUSSIN, Maire.

Date de la convocation : 03.03.10

Nombre de conseillers en exercice : 11

PRESENTS : CHABRIER Christian, BARRUCAND Pierre, LARUAZ Frédéric, DELEAN Michel, Mmes MASSON Chantal, DONZEL Maryse,

ABSENTS EXCUSES : Mme MARTEL-JON Sandrine, GENANS BOITEUX Marc, POCHAT-COTTILLOUX Gilles, AVET-FORAZ André,

Avait donné procuration : néant

A été élue secrétaire : MASSON Chantal

Le Conseil Municipal a pris les décisions suivantes :

➤ **TARIFICATION DE L'EAU à partir du 1^{er} AOUT 2010 :**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal du courrier du « **SYNDICAT MIXTE DEPARTEMENTAL D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT** », comportant un avis favorable sur le principe du financement du dossier de « **Renforcement en eau potable du Hameau de Charvex** », sous réserve de justifier d'une augmentation du prix du m³ d'eau potable au moins égal à 1.10 € hors toutes taxes pour une consommation annuelle moyenne de 120 m³ d'eau par famille.

Le conseil municipal après avoir délibéré :

- **ACCEPTE**, l'augmentation du prix de l'eau à 1.10 €
- **FIXE** la nouvelle tarification de l'eau à compter du 1^{er} AOUT 2010 comme suit :

EAU : prix du m³ = 0.78 €

Abonnement = 39.00 €

Ce qui constituera pour une consommation de 120 m³ annuelle, un prix moyen de 1.105 € le m³.

➤ **DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL concernant le programme 2010 des travaux à réaliser en forêt communale :**

Monsieur le Maire fait connaître au Conseil Municipal un projet de travaux sylvicoles en forêt communale parcelle 15 proposés par les services de l'ONF pour l'année 2010 et présente le dispositif de financement (demande de subvention).

Le Conseil Municipal après avoir délibéré : **APPROUVE** la demande de subvention auprès du Conseil Régional.

➤ **APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS DU B.P. ET BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT 2009**

Le Conseil Municipal examine et approuve les comptes administratifs 2009 **BUDGET PRINCIPAL et EAU-ASSAINISSEMENT**», présentés par Mr Christian CHABRIER, 1^{er} adjoint, qui se résument comme suit :

BUDGET PRINCIPAL

<u>Exploitation</u> :	Recettes	381 311.74	
	Excédent reporté	160 145.83	
	Dépenses	314 097.39	
	Excédent de clôture		226 632.29 €

<u>Investissement</u> :	Recettes	105 439.12	
	Excédent 08	93 466.67	
	Dépenses	68 097.39	
	Excédent de clôture		130 808.40 €

BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT

<u>Exploitation</u>	Recettes	47 457.88	
	Excédent reporté	56 289.96	
	Dépenses	30 380.87	
	Excédent de clôture		73 366.97 €

<u>Investissement</u>	Recettes	25 918.70	
	Excédent reporté	151 619.75	
	Dépenses	27 528.65	
	Excédent de clôture		150 009.80

➤ AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2009 DU BA EAU

Le conseil Municipal **DECIDE** d'affecter l'excédent net cumulé de **73 376.97 €** (report 2008 : 56 299.96€ + 17 077.01 € résultat de l'exercice) en report à nouveau **compte 002**

➤ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION BP2009 ET BAE 2009 DU TRESORIER :

Le Conseil Municipal **APPROUVE** les comptes de gestion 2009 BUDGET PRINCIPAL COMMUNE et BUDGET ANNEXE EAU-ASSAINISSEMENT, correspondants à la gestion de Mr le Trésorier René CAYE, en parfaite concordance avec la comptabilité administrative communale.

➤ MODIFICATION DE L'ARTICLE N°7 DU REGLEMENT SUR L'EAU :

Le conseil Municipal **APPROUVE** la modification l'article n°7 du règlement sur l'eau concernant la pose du compteur d'eau et les fournitures à charge des abonnés.

Fait et affiché à la Balme de Thuy, le 10 mars 2010.

Le maire,